

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte Rendu

Le mardi 26 septembre 2017,

A 12 heures 00, Espace Bocapole

Le vingt-six septembre deux mille dix-sept, 12 heures 00, le Conseil d'Administration de la régie Bocapole s'est réuni sur le site de Espace Bocapole, sous la Présidence de Marie JARRY, Présidente.

Membres : 15 – Quorum : 8

Étaient présents (11) : Colette VIOLLEAU, Martine CHARGE BARON, Marie JARRY, Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Yves MORIN, Dominique PAQUEREAU, Michel PITORIN, Philippe ROBIN, Jany ROUGER, Dominique TRICOT

Excusés (4) : Jean-Paul GODET, Claude MARCHAIS, Marius NOIRAUT, Benoît SIMONNEAU

Pouvoirs (2) : Jean-Paul GODET à Jany ROUGER, Marius NOIRAUT à Michel PITORIN

Date de convocation : Le 20-09-2017

Secrétaire de séance : Colette VIOLLEAU

1	ASSEMBLEES	2
1.1.	Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil	2
2	DELIBERATIONS	2
2.1.	AFFAIRES GENERALES	2
2.1.1.	Programmation expérimentale pour la saison 2017-2018 : adoption et financement	2
2.1.2.	Tarifs Soirée "Les mots de 20", le 06 octobre 2017	3
2.1.3.	Tarifs Spectacle "Chat Botté", le 23 décembre 2017	3
2.1.4.	Tarifs Spectacle Drucker, le 04 février 2018	4
2.1.5.	Tarifs vente des boissons lors des manifestations	4
2.1.6.	Engagement d'un spectacle le samedi 3 mars 2018, en coréalisation avec l'Association les Vendredi de l'Eté	5
2.2.	RESSOURCES HUMAINES	6
2.2.1.	Charte de dialogue social : avenant n°1	6
3	QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS	Erreur ! Signet non défini.

1 ASSEMBLEES

1.1. Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil

Voir PV du Conseil d'Administration du 20 juin 2017

2 DELIBERATIONS

2.1. AFFAIRES GENERALES

2.1.1. Programmation expérimentale pour la saison 2017-2018 : adoption et financement

Délibération : DEL-RB-2017-020

ANNEXE : Prévisionnel Bocaprod 3 spectacles 2017-2018

Commentaire : il s'agit d'adopter le projet de programmation pour l'année 2017-2018 : année d'expérimentation et de l'enveloppe destinée à l'acquisition de spectacles, dans le cadre du développement de l'activité Bocapole pour la saison 2018.

Suite à l'avis du Conseil d'Administration lors de sa séance du 20 juin 2017, afin de développer la fréquentation à Bocapole, il a été engagé des démarches par la Régie Bocapole pour réaliser des dates, soit par elle-même en réalisation (dans le cadre d'achat de contrat de cession) soit dans le cadre de coréalisation. A cet égard, pour se mettre en conformité, la Régie Bocapole qui n'avait jusqu'alors que la licence I, a sollicité la licence III d'entrepreneur de spectacle fin juillet 2017, afin que sa demande puisse passer en commission ad hoc de la DRAC dès le 14 septembre 2017.

Dans le cadre des démarches et des échanges lors du groupe de travail programmation, puis lors du CA de la Régie Bocapole du 20 juin 2016, il a été discuté et entériné des orientations de programmation et décidé de prospecter et d'initier des démarches pour réaliser des dates en propre, et donc d'acquiescer des contrats de cessions.

Afin de pouvoir engager la prospection et les discussions avec des producteurs ou des tourneurs, il est proposé de déterminer une enveloppe prévisionnelle maximum pour réaliser ou coréaliser plusieurs dates.

Au regard des prix de cession connus d'artistes ayant une notoriété nationale, il est proposé de donner un objectif de :

- 2 dates en 2017 – Budget global de 4 404,22 € HT,
- 1 date au 1^{er} semestre 2018 – Budget prévisionnel de 16 208,21 € HT.
(voir budget annexé)

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Bocapole :

- **d'adopter le projet d'une programmation expérimentale telle que proposée pour cette année 2017-2018 avec un Budget global de dépenses prévisionnelles de 20 612,43 € HT ;**
- **de solliciter la licence de spectacle de diffuseur de spectacles (catégorie 3) auprès de la DRAC ;**
- **de désigner Madame la Présidente de la Régie Bocapole pour être détentrice de la licence 3. Elle l'est déjà pour la licence 1 (exploitant de lieu de spectacles) ;**
- **d'imputer les dépenses sur le Budget de la Régie Bocapole notamment pour 2018.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.2. Tarifs Soirée "Les mots de 20", le 06 octobre 2017

Délibération : DEL-RB-2017-021

Commentaire : il s'agit d'adopter les tarifs pour la soirée organisée par la Régie Bocapole le vendredi 6 octobre 2017. Les billets seront vendus à l'Office du Tourisme de Bressuire et le jour du spectacle à la billetterie de l'Espace Bocapole.

Afin de développer des dates de spectacles supplémentaires, il a été engagé des démarches par la Régie Bocapole pour réaliser une programmation, soit par elle-même en réalisation (dans le cadre d'achat de contrat de cession) soit dans le cadre de coréalisation.

Par ailleurs, fin juin 2017, dans le cadre d'une opportunité nouvelle, la Régie et la Compagnie Uni-Son ont réalisé un accord de résidence d'artistes pour la création du spectacle du groupe Les Mots de 20, durant 3 jours et demi courant juillet 2017, avec mise à disposition de la scène Europe et des moyens techniques contre un accord de coréalisation du spectacle le vendredi 6 octobre 2017. Ce spectacle sera précédé d'une première partie avec l'artiste Maud Cimbaro, et d'une avant-première partie avec un groupe amateur local Cin's Faro.

Cette soirée est coréalisée avec la compagnie Uni-Son, les artistes n'ayant pas une notoriété nationale.

Il est proposé de voter des tarifs comme suit :

- Tarif plein: **15 € TTC** pour un nombre de 600 exemplaires numérotés.
- Tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi, -18 ans, groupe à partir de 10 personnes) : **10 € TTC** pour un nombre de 600 exemplaires numérotés.
- 400 exemplaires sur invitations ou en opération de communication.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Bocapole :

- **d'adopter les tarifs présentés ci-dessus pour le spectacle des Mots de 20, de les faire éditer et de les mettre en vente à l'Office du Tourisme de Bressuire ;**
- **d'imputer les dépenses et les recettes sur le Budget de la Régie Bocapole.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.3. Tarifs Spectacle "Chat Botté", le 23 décembre 2017

Délibération : DEL-RB-2017-022

Commentaire : il s'agit d'adopter les tarifs pour la soirée organisée par la Régie Bocapole le samedi 23 décembre 2017. Les billets sont vendus à l'Office du Tourisme de Bressuire, à des groupements le cas échéant et le jour du spectacle, à la billetterie de l'Espace Bocapole.

Dans le cadre des démarches et des échanges lors du groupe de travail programmation, puis lors du CA de la Régie Bocapole du 20 juin 2016, il a été discuté et entériné des orientations de programmation et décidé d'initier des démarches pour réaliser des dates en propre, et donc d'acquérir des contrats de cessions.

A cet égard, il a été engagé pour compléter la programmation 2017, l'achat du spectacle pour enfant, au prix de 1290 € TTC, le samedi 23 décembre 2017, avec une ou deux séances d'un spectacle familial 45 mn.

Il est proposé d'adopter les tarifs comme suit pour une ou deux séances :

- Tarif adulte : **8 € TTC**
- Tarif enfant (de 0 à 12 ans) : **5 € TTC**

- Tarif unique pour les groupes supérieurs à 40 personnes : **4 € TTC**

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Bocapole :

- **d'adopter les tarifs présentés ci-dessus pour le spectacle Un chat botté, de les faire éditer et de les mettre en vente à l'Office du Tourisme de Bressuire ou auprès de groupements ;**
- **d'imputer les dépenses et les recettes sur le Budget de la Régie Bocapole.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.4. Tarifs Spectacle Drucker, le 04 février 2018

Délibération : DEL-RB-2017-023

Commentaire : il s'agit d'adopter les tarifs pour le spectacle de Michel Drucker organisé par la Régie Bocapole le dimanche 4 février 2018. Les billets sont vendus à l'Office du Tourisme de Bressuire et le jour du spectacle, à la billetterie de l'Espace Bocapole, ainsi que sur Ticket Net pour la vente en ligne.

Dans le cadre des démarches et des échanges lors du groupe de travail programmation, puis lors du CA de la Régie Bocapole du 20 juin 2016, il a été discuté et entériné des orientations de programmation et décidé d'initier des démarches pour réaliser des dates en propre, et donc d'acquérir des contrats de cessions.

A cet égard, il a été engagé l'achat du spectacle Michel DRUCKER le dimanche 4 février 2018, au prix de 9 500 € HT, afin de compléter la programmation de la saison 2017 - 2018.

Il est proposé d'adopter les tarifs comme suit :

- Tarif plein : **32 € TTC**
- Tarif web adhérent (adhérent réseaux ticketnet pour meilleure visibilité): **30 € TTC**
- Tarif pour les groupes supérieurs à 30 personnes : **28 € TTC**

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Bocapole :

- **d'adopter les tarifs présentés ci-dessus pour le spectacle de Michel Drucker du dimanche 4 février 2018, de les faire éditer et de les mettre en vente en ligne, à l'Office du Tourisme de Bressuire ou auprès de groupements ;**
- **d'imputer les dépenses et les recettes sur le Budget de la Régie Bocapole.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.5. Tarifs vente des boissons lors des manifestations

Délibération : DEL-RB-2017-024

Commentaire : il s'agit d'adopter les tarifs pour la vente des boissons et des friandises lors de manifestations.

Lors de la soirée de spectacles, à Bocapole, il est proposé d'organiser un bar tenu par les agents de la Régie Bocapole.

Il est proposé que les tarifs de vente des boissons soient les suivants :

- Boissons sucrées et/ ou gazeuses à 2,00 € TTC ;
- Bières à 2,50 € TTC ;

- Café et petite bouteille d'eau à 1,00 € TTC ;
- Gobelets consignés à 1,00 € TTC ;
- Friandises, barres chocolatées à 1,00 € TTC.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Bocapole :

- **d'adopter les tarifs présentés ci-dessus ;**
- **d'imputer les dépenses et les recettes sur le Budget de la Régie Bocapole.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.6. Engagement d'un spectacle le samedi 3 mars 2018, en coréalisation avec l'Association les Vendredi de l'Eté

Délibération : DEL-RB-2017-025

Commentaire : il est proposé la réalisation d'une soirée festive Plateau Rock en coréalisation avec l'association les Vendredi de l'été, qui serait l'organisateur, le samedi 3 mars 2018.

Suite au travail engagé par le Groupe Programmation du CA de la Régie, un partenariat est envisagé avec l'association « Les Vendredis de l'Eté » pour l'organisation d'une soirée festive plateau Rock de 3 groupes, le samedi 3 mars 2018, dans le cadre d'une coréalisation. L'association les Vendredi de l'été serait l'organisateur (engagements des dépenses et mise en vente de la billetterie...) La régie Bocapole mettrait à disposition la salle, les matériels techniques nécessaires au spectacle (plan de feu et sonorisation) le personnel technique de la Régie.

Le Budget prévisionnel serait le suivant :

En dépenses, un budget global de 26 000 € incluant un contrat de cession de 15 000 € maximum, en recettes, une prévision de vente de billets de 36 000 €.

L'ensemble des dépenses seront prises en charge par l'association « Les vendredis de l'été ». Les recettes nettes seront partagées à 50-50 entre les deux structures. Les charges incluses dans le calcul du résultat net seraient : contrats de cession artistique et frais des artistes (VHR), catering, frais de promotion de la date, frais de billetterie, achats de produits mis en vente (bar et petite restauration) location matériel complémentaire si nécessaire (fiches techniques) ADS et SSIAP, taxes et droits d'auteur.

Cette date sera ajoutée à la programmation expérimentale lancée par la régie Bocapole en accord avec la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais sachant que toutes les dépenses seront supportées par l'association « Les Vendredis de l'été ».

Madame la Présidente soumet cette proposition au vote du Conseil d'Administration.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Bocapole d'accepter la réalisation de cette date en coréalisation avec l'association « Les Vendredis de l'été » selon les conditions ci-dessus exposées et figurant dans la convention jointe en annexe.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2. RESSOURCES HUMAINES

2.2.1. Charte de dialogue social : avenant n°1

Délibération : DEL-RB-2017-026

ANNEXE : Charte de dialogue social - avenant n°1

Commentaire : suite à une évolution de la prise en compte des temps de réunion en dehors du temps de service, il s'agit de faire adopter en concordance avec la Communauté d'agglomération et ses établissements de rattachement, l'avenant n°1 à la Charte de dialogue social.

Vu le décret n°85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical ;
Vu la délibération n°CA-06-2015-06 du 04/06/2015 adoptant la charte de dialogue social ;
Vu la demande formulée par la section CGT en date du 18 juillet 2017.

Conformément au droit syndical, la charte de dialogue social, paragraphe 5.2.5, prévoit que « l'agent en service ne perçoit pas de rémunération ni de compensation en temps » en cas de convocation pour des réunions sur demande de l'administration (article 18 du décret susvisé).

Pour tenir compte de l'éventualité où l'autorité se verrait dans l'obligation de convoquer exceptionnellement les représentants du personnel en dehors de leur temps de service. Il est soumis à l'assemblée délibérante la possibilité pour les représentants titulaires siégeant aux instances paritaires, qui ne sont pas en service, de récupérer le temps de réunion, délai de route inclus. En cas d'absence du titulaire, le représentant suppléant bénéficiera des mêmes conditions.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter l'avenant n°1 à la charte de dialogue social.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La séance est levée à 14h10.

La Présidente,
Marie JARRY,

La secrétaire de séance,
Colette VIOLLEAU,